

Le 09 septembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 septembre 2025

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Sophie GOUDIN, M. Richard GRIFFON

**Absents :**

M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIÈRE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT

**Procurations :**

M. Sébastien FAUST à Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIÈRE à M. Patrick BOUCHET, Mme Annabel TAILLANDIER à Mme Caroline ZANDER, Mme Célia DUMAS à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Pierre CLAVEL, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Yves PARTRAT à M. Hervé JAVELLE, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** M. Hervé PANDRAUD

**OBJET : Avenant n°1 à la convention du référent déontologue conclue avec le Centre de Gestion 42**

**Rapporteur : Philippe BONNEFOND**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu une convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil du référent déontologue de l'élu local, avec le Centre De Gestion 42. Le coût annuel de l'adhésion était de 10€ par élu.

Pour des raisons fonctionnelles, le centre de Gestion 42 a décidé de modifier l'article 5 « conditions financières » en appliquant un montant forfaitaire en fonction du nombre d'élus au sein de la collectivité, à savoir :

NOMBRE D'ELUS	FORFAIT
Inférieur ou égal à 11	50 €
12 à 19	150 €
20 à 27	200 €
29 à 33	250 €
35 à 39	300 €
40 à 60	350 €
61 à 99	400 €
100 et +	450 €

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :*

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention « Référent déontologue de l'élu local » conclu avec le Centre de Gestion 42 qui modifie l'article 5 de la convention « Référent déontologue ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250909-58-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2025

Le secrétaire de séance,  
Hervé PANDRAUD

Fait à la Fouillouse, le 09 septembre 2025

Le Maire  
Patrick BOUCHET

